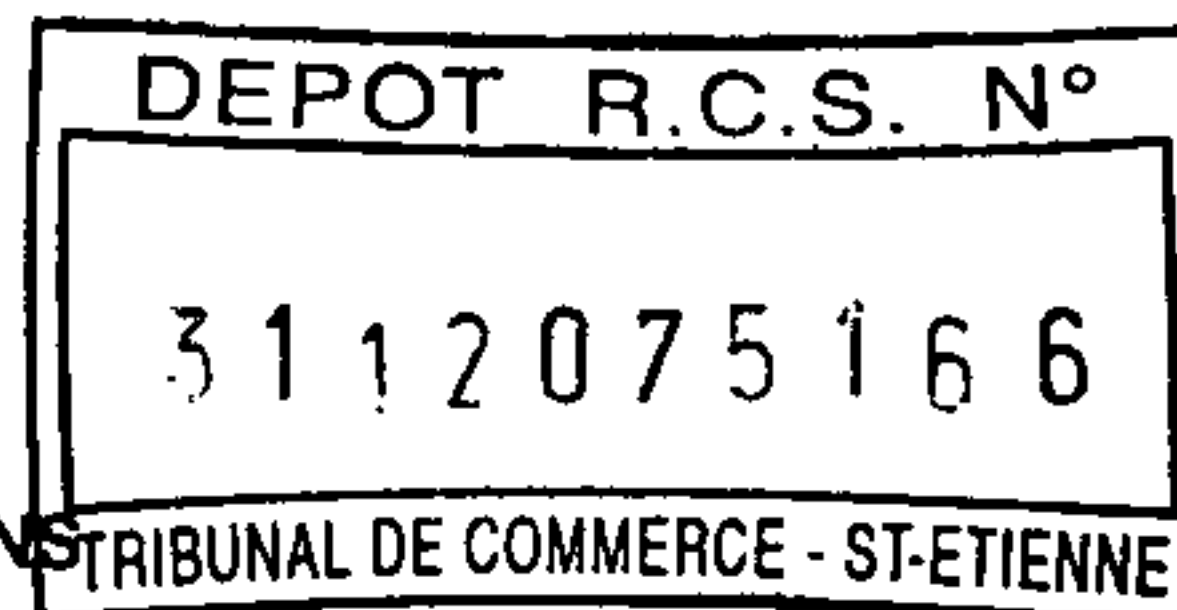


A.D. MAROQUINIERS
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 8 rue Charles de Gaulle, 42240 UNIEUX
381 540 681 RCS SAINT ETIENNE



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 17 DECEMBRE 2007

Le 17 décembre 2007,

A 18 heures 30,

Les associés de la société A.D. MAROQUINIERS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre ALIX, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Bruno DUBANCHET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 375 sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Pierre ALIX de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Monsieur Didier DALERY
né le 20 janvier 1966, à SAINT ETIENNE,
demeurant Corniche des Ecureuils 42240 SAINT PAUL EN CORNILLON

Monsieur Didier DALERY présent à la réunion déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou incapacité.

Monsieur Didier DALERY exercera ses fonctions dans les conditions fixées par les statuts et la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

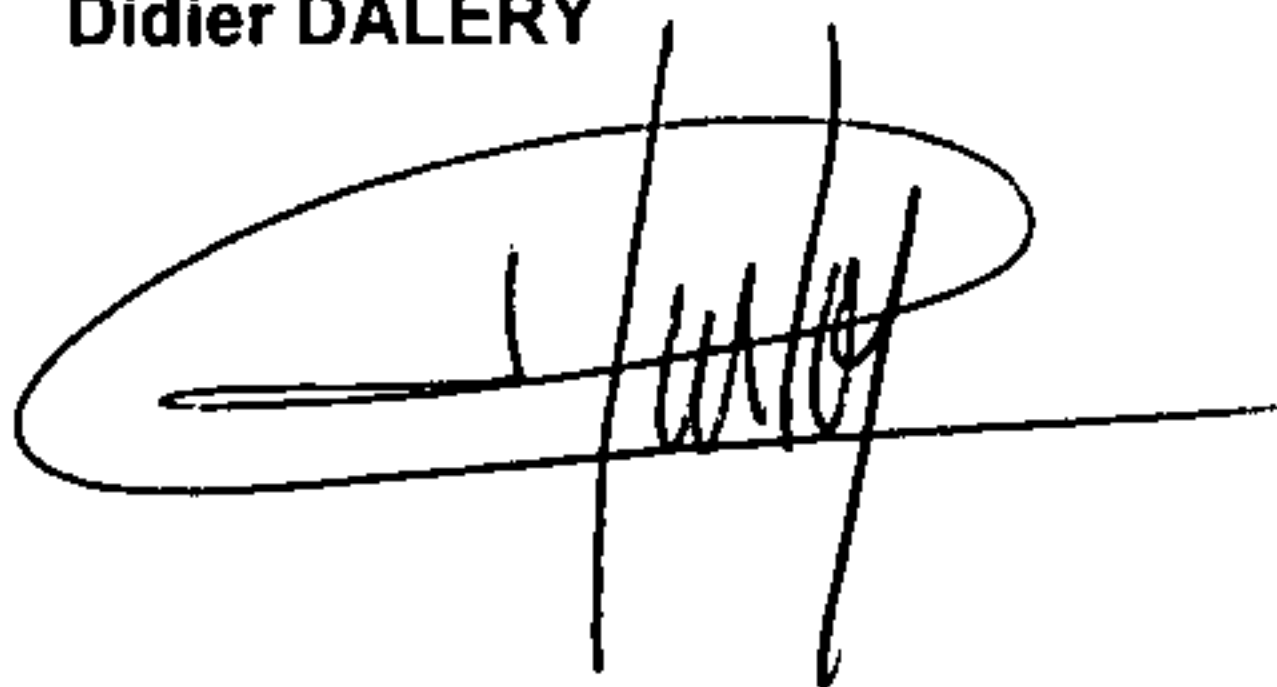
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé le Président.

Le Président
POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT
Didier DALERY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by several vertical and horizontal strokes, all enclosed within a large, irregular oval loop.